

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

L. OI N° 014/87 AU II/9/87,

AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA
CONVENTION PORTANT CRÉATION DE LA
CONFÉRENCE AFRICAINE DES TARIFS

AFRICAINS, SIGNÉE À DAKAR,
LE 2 JUIN 1983.-

L'ASSEMBLÉE NATIONALE POPULAIRE A DELIBÉRÉ ET ADOPTÉ :

LE PRÉSIDENT DU ~~COMITÉ CENTRAL~~ DU PARTI CONGOLAIS DU
~~TRAVAIL~~, PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT ;

ARTICLE 1ER.-- Est autorisée la ratification de la Convention portant création
de la Conférence Africaine des Tarifs Africains, signée à Dakar, le 2 Juin 1983.

ARTICLE 2.-- La présente Loi sera publiée au Journal officiel de la République
Populaire du Congo et exécutée comme Loi de l'Etat./...

Fait à Brazzaville, le II Septembre 1987

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

X